

Dépêche AEF : "Je veux que tous les enfants en situation de handicap aient une solution à la rentrée prochaine" (Emmanuel Macron)

4-5 minutes

Passer de 8 000 enfants en situation de handicap en attente d'un accompagnement à la rentrée 2019 à zéro en 2020. Tel est l'objectif affiché par Emmanuel Macron lors de la Conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 11 février 2020. "Je souhaite qu'il n'y ait plus aucun enfant sans solution en septembre prochain", déclare le président de la République. Il s'engage pour cela à recruter 11 500 AESH supplémentaires d'ici 2022. Il confirme aussi la mise en place d'un module "handicap" dans la formation initiale des PE et des enseignants du 2nd degré "dès la rentrée prochaine".



Le chef de l'État promet de recruter 11 500 accompagnants d'ici 2022 pour scolariser les enfants porteurs de handicap. Droits réservés - DR

15 ans jour pour jour après la promulgation de la loi de 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", Emmanuel Macron préside la cinquième Conférence nationale du handicap, ce 11 février 2020.

Devant 500 personnes (associations, citoyens, chefs d'entreprise, élus...), le président de la République s'engage à ce que "tous les enfants en situation de handicap aient une solution à la rentrée prochaine". Plusieurs de ses annonces concernent le système scolaire et viennent compléter les mesures présentées par Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel en juin 2019 qui visent à créer un "service public de l'école inclusive" ([lire sur AEF info](#)) (1).

Recruter 11 500 accompagnants d'ici 2022. Le nombre d'enfants en situation de handicap en attente d'un accompagnement à la rentrée est passé de 15 000 en 2018 à 8 000 en 2019, rappelle le président, qui souhaite qu'en 2020, "plus un seul enfant ne soit concerné".

Pour cela, il vise "le recrutement 11 500 accompagnants supplémentaires d'ici 2022". Le président de la République rappelle que le nombre d'AESH a déjà augmenté depuis le début de son mandat : il était de 55 000 en 2017 et devrait s'élever à 66 000 à la fin de l'année. Afin de "stabiliser" les AESH, le chef de l'État souhaite mettre en place des contrats "plus durables dans l'Éducation et travailler avec tous les autres employeurs pour leur proposer un temps plein".

De plus, un agenda social est "programmé au 1er trimestre 2020 pour améliorer les conditions d'emploi des accompagnants", indique le [dossier de presse](#). À la rentrée 2019, le ministre de l'Éducation nationale estimait à "environ 20 %" le taux d'AESH employés à plein-temps ([lire sur AEF info](#)).

Pour autant, "la solution n'est pas forcément un accompagnant pour un enfant", estime le président.

Un module "handicap" dans la formation des enseignants. Dès la rentrée prochaine, un module handicap "obligatoire" sera intégré dans la formation initiale des professeurs des écoles et des enseignants du secondaire, indique le président. "Si on forme mieux les enseignants, on n'a pas forcément besoin d'un accompagnant à temps plein", avance-t-il. Cette mesure figure dans la loi "pour une école de la confiance" de juillet 2019 ([lire sur AEF info](#)).

Un numéro d'appel unique : le 360. Afin "qu'aucune personne en situation de handicap, enfant comme adulte, ne soit laissé seul dans sa recherche de solution", Emmanuel Macron annonce la

mise en place d'un numéro unique pour le 1er janvier 2021. Ce numéro d'appel national sera dédié à l'accompagnement comme aux droits des personnes en situation de handicap. La circulaire sur l'école inclusive de juin 2019 prévoyait également la mise en place d'une "cellule d'accueil, d'écoute et de réponse" pour les parents dans chaque académie ([lire sur AEF info](#)).